



## Le Référent COVID

Pour faire face à l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement produit un protocole sanitaire à partir de la phase de déconfinement. Ce protocole définit les mesures à prendre en entreprise pour prévenir du risque COVID-19. Plusieurs versions de ce document ont été produites depuis le déconfinement en s'adaptant au contexte épidémique et à l'évolution des connaissances sur les modes de transmissions du virus. Le protocole préconise aujourd'hui que les entreprises se dotent d'un référent COVID pour faire face au risque de contamination.

### Qui peut être désigné Référent COVID ?

Tout salarié peut être désigné référent COVID, aucune règle n'est fixée quant à la procédure de désignation.

Le référent COVID :

- N'est pas nécessairement membre du CSE
- Peut être le dirigeant pour les petites entreprises
- Doit être volontaire
- Doit avoir ou acquérir des compétences en prévention des risques professionnels
- Doit connaître et maîtriser les gestes barrières et les différents moyens de prévention COVID

Il est nécessaire de formaliser la désignation par un document de cadrage (rappels des missions / besoins en formation / autorité / temps alloué / ...)

Il est à noter que la désignation du référent COVID n'exonère pas le chef d'entreprise de sa responsabilité en matière de santé et sécurité au travail.

### Les missions du référent COVID :

- Veiller à la mise en œuvre des mesures de prévention COVID-19
- Informer les salariés des mesures de prévention
- Accompagner les salariés dans la mise en œuvre des moyens de prévention → Le référent COVID est un relais pour la prise en compte des difficultés des salariés à appliquer telle ou telle mesure de prévention
- Participer à l'évaluation des risques d'exposition au virus
- Réaliser une veille active sur les mesures de prévention et la situation sanitaire locale

### Le rôle du référent COVID en cas de COVID en entreprise est de :

- Prendre en charge les salariés symptomatiques
- Réaliser la matrice des contacts en cas de personne et se tenir à disposition des équipes de contact tracing

### Les principales ressources du référent COVID :

- Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19 :
  - <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/reprise-de-l-activite/protocole-national-sante-securite-salaries#protocole>
  - Vérifier fréquemment les mises à jour (dernière version du 17 septembre 2020)
- INRS : <http://www.inrs.fr>
  - Mise à disposition d'outils de prévention suivant les différentes thématiques : <http://www.inrs.fr/risques/covid19-prevention-entreprise/ce-qu-il-faut-retenir.html>
  - Affiches imprimables disponible sur le site : <http://www.inrs.fr/actualites/mesures-barrieres-au-travail-nouvelles-affiches-INRS.html>
- Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>
  - Information sur la situation sanitaire
  - Affiches imprimables disponible sur le site : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-outils-de-prevention-destines-aux-professionnels-de-sante-et-au-grand-public>
- SPSTT : <https://www.spstt.fr>
  - Information et outils sur les documents applicables en entreprise
  - Informations complémentaires issues de la demande de nos adhérents